



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2022-350

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service des Ressources Humaines

13-2022-11-29-00007 - Arrêté portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel à la Commission administrative paritaire locale des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur et des outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 pages)	Page 3
13-2022-11-29-00005 - Arrêté portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale des attachés d'administration de l'Etat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 pages)	Page 6
13-2022-11-29-00006 - Arrêté portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale des secrétaires administratifs du ministère de l'intérieur et des outre mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (2 pages)	Page 9
13-2022-11-28-00014 - Arrêté portant composition du bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de proximité de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône (2 pages)	Page 12
13-2022-11-29-00004 - Arrêté portant composition du bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de proximité de la préfecture et du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône (2 pages)	Page 15

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-11-29-00007

Arrêté portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel à la Commission administrative paritaire locale des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur et des outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Arrêté

**portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel
à la Commission administrative paritaire locale des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur
et des outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu le code général de la fonction publique, livre II ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du président de la république du 29 juillet 2020 portant nomination de Christophe Mirmand en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 20 novembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur et des outre-mer de l'état de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur se compose comme suit :

Représentants de l'administration :

- Présidente :** Nathalie ARTAUD, cheffe de l'unité d'accompagnement des parcours,
Vice-Président : Anne-Sophie RIVAL, cheffe du bureau mobilité, carrière, recrutement,
Secrétaire : Laurence LANGA, chargée de mission, mission relation bénéficiaires, pilotage et performance,
Secrétaire adjoint : Antoine LAVIE-DERANDE, chargé de mission appui à la conduite du dialogue social.

Représentants des listes en présence :

Pour la FSMI-FO

- Jean-François HOSPITAL, délégué de liste,

Pour la CFDT

- Hassania FADLAN, déléguée de liste,
- Krystel POTHIN, déléguée de liste suppléante,

Pour la liste commune ALLIANCE POLICE NATIONALE / SAPACMI / SNIPAT / UATS-UNSA

- Karine APAVOU, déléguée de liste,
- Béchira BEN MABROUK, déléguée de liste suppléante.

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice du secrétariat général commun sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Marseille, le 29 Novembre 2022

Pour le préfet, le secrétaire général

Signé :

Yvan CORDIER

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-11-29-00005

Arrêté portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale des attachés d'administration de l'Etat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Arrêté

**portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel à la
commission administrative paritaire locale des attachés d'administration de l'Etat
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code général de la fonction publique, livre II ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du président de la république du 29 juillet 2020 portant nomination de Christophe Mirmand en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 20 novembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale des attachés d'administration de l'état de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur se compose comme suit :

Représentants de l'administration :

- Présidente :** Magali PALOT, cheffe du service des ressources humaines,
Vice-Président : Florent RISACHER, chef du bureau des personnels,
Secrétaire : Emeline GUILLIOT, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines,
Secrétaire adjoint : Antoine LAVIE-DERANDE, chargé de mission appui à la conduite du dialogue social.

Représentants des listes en présence :

Pour la FSMI-FO

- Jean-François HOSPITAL, délégué de liste,

Pour la CFDT

- Hassania FADLAN, déléguée de liste,
- Krystel POTHIN, déléguée de liste suppléante,

Pour la liste commune ALLIANCE POLICE NATIONALE / SAPACMI / SNIPAT / UATS-UNSA

- Marylène CAIRE, déléguée de liste,
- Marie-Grace FIOROT, déléguée de liste suppléante.

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice du secrétariat général commun sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Marseille, le 29 novembre 2022

Pour le préfet, le secrétaire général

Signé :

Yvan CORDIER

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-11-29-00006

Arrêté portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale des secrétaires administratifs du ministère de l'intérieur et des outre mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Arrêté

**portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel
à la commission administrative paritaire locale des secrétaires administratifs
du ministère de l'intérieur et des outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Vu le code général de la fonction publique, livre II ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du président de la république du 29 juillet 2020 portant nomination de Christophe Mirmand en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet Du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 20 novembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale des secrétaires administratifs du ministère de l'intérieur et des outre-mer de l'état de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur se compose comme suit :

Représentants de l'administration :

Présidente : Emeline GUILLIOT, adjointe à la cheffe du service des ressources humaines,

Vice-Président : Nathalie ARTAUD, cheffe de l'unité d'accompagnement des parcours,

Secrétaire : Florent RISACHER, chef du bureau des personnels,

Secrétaire adjoint : Antoine LAVIE-DERANDE, chargé de mission appui à la conduite du dialogue social.

Représentants des listes en présence :

Pour la FSMI-FO

- Jean-François HOSPITAL, délégué de liste,

Pour la CFDT

- Hassania FADLAN, déléguée de liste,
- Krystel POTHIN, déléguée de liste suppléante,

Pour la liste commune ALLIANCE POLICE NATIONALE / SAPACMI / SNIPAT / UATS-UNSA

- Laurence GUIDINI, déléguée de liste,
- Laetitia GENCO, déléguée de liste suppléante.

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice du secrétariat général commun sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Marseille, le 29 novembre 2022

Pour le préfet, le secrétaire général

Signé :

Yvan CORDIER

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-11-28-00014

Arrêté portant composition du bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de proximité de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

Arrêté

portant composition du bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de proximité de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône

La directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités des Bouches-du-Rhône

Vu le code général de la fonction publique, livre II ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 3 décembre 2009 n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du président de la république du 29 juillet 2020 portant nomination de Christophe Mirmand en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Nathalie DAUSSY en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Nathalie DAUSSY, directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône se compose comme suit :

Représentants de l'administration :

Présidente : Nathalie DAUSSY, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,

Vice-Président : Jérôme CORNIQUET, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités,

Secrétaire : Anthony BARRACO, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités,

Secrétaire adjoint : Antoine LAVIE-DERANDE, chargé de mission appui à la conduite du dialogue social au secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône.

Représentants des listes en présence :

Pour la liste commune SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE/UFSE-CGT

- Sarah-Loëlia AKNIN, déléguée de liste,
- Servane LE COUEDIC-PONCET, déléguée de liste suppléante,

Pour la CFDT

- Fatima KECHICHI, déléguée de liste,
- Cédric COLLET, délégué de liste suppléant.

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 3 : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Marseille, le 28 novembre 2022

La Directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités
des Bouches-du-Rhône

Signé :

Nathalie DAUSSY

Secrétariat Général Commun 13

13-2022-11-29-00004

Arrêté portant composition du bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de proximité de la préfecture et du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

Arrêté
portant composition du bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel
au comité social d'administration de proximité de la préfecture et du secrétariat général commun
des Bouches-du-Rhône

Le Préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu le code général de la fonction publique, livre II ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du président de la république du 29 juillet 2020 portant nomination de Christophe Mirmand en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Yvan CORDIER, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône à compter du 02 août 2021 ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 22 août 2022 portant délégation générale de signature à Monsieur Yvan Cordier, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la préfecture et du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône se compose comme suit :

Représentants de l'administration :

- Présidente :** Fabienne TRUET-CHERVILLE, directrice du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône,
- Vice-Président :** Laurent BIANCONI, directeur adjoint du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône,
- Secrétaire :** Magali PALOT, cheffe du service des ressources humaines,
- Secrétaire adjoint :** Antoine LAVIE-DERANDE, chargé de mission dialogue social.

Représentants des listes en présence :

Pour FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Brigitte FAIDHERBE, déléguée de liste,

Pour le SNIPAT

- Jérôme DERUELLE, délégué de liste,
- Karine APAVOU, déléguée de liste suppléante,

Pour la liste commune SAPACMI / UATS-UNSA

- Françoise FORNASARI, déléguée de liste,

Pour la CFDT

- Hassania FADLAN, déléguée de liste,
- Krystel POTHIN, déléguée de liste suppléante.

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la directrice du secrétariat général commun sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Marseille, le 29 novembre 2022

Pour le préfet, le secrétaire général

Signé :

Yvan CORDIER